80e ANNEE. — N° 132. DIMANCHE 10 NOVEMBRE 1940.

30 c. **Journal du Lot** 30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— de —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— de —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

APRÈS LE VOYAGE

Il y a des mots que l'on n'ose plus employer et qui sont présentement hors d'usage dans le vocabulaire français. C'est pourquoi nous ne dirons pas du voyage que vient de faire le Maréchal Pétain qu'il fut « triomphal » ! Et pourtant !...

Mais non ! Cette expression suggère une idée de solennité organisée et spectaculaire qui ne ressemble pas à l'effusion de cœur et d'esprit provoquée par la présence réelle du Maréchal Pétain entre le peuple français et son Chef.

Voici ce qu'il faut dire : le chef de famille rendait visite chez eux à des enfants heureux et fiers de le recevoir. Dès qu'ils se sont vus, dès leur premier contact, un puissant courant d'amitié et de confiance passant par dessus tous les protocoles a établi ce sentiment de communion nationale que ne suscitaient jamais les voyages officiels du régime disparu.

Il était rare en effet que ces visites ministérielles ou ces déplacements présidentiels, si fréquents qu'ils en étaient devenus banals, ne fussent pas tout simplement des manifestations électorales, ouvertes ou déguisées. Ces gouvernants n'étaient que les commis-voyageurs d'un parti venus pour affirmer ou préparer la défaite d'un autre. Le parlementaire du cru en amenant des ministres ou même le Chef de l'Etat dans « sa » circonscription voulait témoigner son influence, encourager ses partisans et décourager ses adversaires. Il s'agissait de vexer une partie de la population. Sous prétexte d'inaugurer un pont ou de poser une symbolique « première » pierre qui attendait longtemps parfois la seconde, on célébrait la victoire du parti radical sur les modérés ou du socialisme sur les bourgeois. Et dans les applaudissements des partisans réunis autour du ministre de service, perçait l'intention railleuse et sarcastique à l'adresse des adversaires déconfits. Bref, ces visites laissaient souvent derrière elles des traînées de polémiques et de divisions locales.

Il est bon de se rappeler cela pour sentir plus profondément combien le voyage du Maréchal Pétain y ressemble peu. Au vrai, il en est presque l'opposé.

Au lieu d'entretenir des luttes civiles, sa seule personnalité crée la concorde et l'union. Il représente vraiment la France. Pas de partis rivaux autour de lui, pas de factions hostiles. Tous les Français, de toutes les classes, égaux, réellement égaux devant le Chef de l'Etat dans leur commun amour de la Patrie. Cette grande fraternité française, que la Troisième République n'a pas voulu réaliser, elle était là toute vibrante autour de Pétain qui la symbolisait splendidement dans sa personne aimée et respectée.

En lui, c'est la nation tout entière qu'on acclamait, en le remerciant de mettre sur notre défaite le reflet de sa gloire personnelle et que, grâce à lui, nous puissions encore saluer un grand soldat français du temps de nos vctoires.

Oh ! il ne s'agissait aucunement d'une parade, d'un cortège somptueux destiné à éblouir le populaire en le tenant à distance. Le Maréchal a pris un contact direct et personnel avec la population. Il venait pour voir autant que pour être vu, pour entendre plus que pour discourir, pour écouter et se renseigner plus que pour faire de la vaine éloquence.

En tout cas parmi toutes les choses qu'il aura pu apprendre au cours de ce premier voyage, celle qui devra lui être la plus précieuse et dont la certitude devra le soutenir dans la terrible tâche qu'il s'est imposée pour le peuple de France, c'est l'amitié respectueuse que celui-ci lui porte et la confiance que le pays a mise en lui !

Emile LAPORTE.

Nos Echos

Plan d'enlaidissement.

J'entendais hier les plaintes d'un vieux cadurcien ! Je veux dire d'un cadurcien qui sait que Cahors existe depuis plus longtemps qu'avant-hier, qui connait bien sa ville dans son passé qui fut parfois glorieux, dans son histoire dont les fastes sont parfois héroïques et qui a pour ses vieilles pierres l'amitié méritée par des témoins de ces anciens événements.

Il me disait la vie locale intense qui animait autrefois cette cité dont l'aspect normal est à présent si paisible et se montrait sévère pour ces générations qui, depuis des lustres, se sont comme complues à l'abîmer.

— »On l'a abîmée, monsieur, me disait-il, avec une espèce d'acharnement tranquille. Ça n'a pas cessé depuis l'époque où des ravageurs ont démoli ce vieux Pont-Neuf qui s'était si bien incorporé à l'ordonnance générale du paysage qu'il semblait en faire partie, pour le remplacer par ce pont de fer dont la laideur est telle qu'on dirait qu'on l'a fait exprès.

« Ce coup-là fut leur chef-d'œuvre. Depuis on n'a pas réussi mieux. Mais on a tout de même continué. A Cahors, on n'a jamais fait, par exemple, un plan d'urbanisme, ou s'il a été fait on ne l'a pas observé. Tout comme pour les arrêtés municipaux. On a laissé les gens bâtir comme ils ont voulu, à leur fantaisie et vous pouvez voir ce que ça a donné, par exemple sur l'Avenue du Nord où il eut été si facile de créer quelque chose de bien.

« Voyez aussi la ligne des quais, du Pont Louis-Philippe au Pont Valentré et dites si on ne les a pas laissés abîmer par des constructions et des installations qu'on n'aurait jamais dû permettre. Quant aux abords du pont Valentré lui-même, qu'on ne sait même pas défendre contre l'envahissement des balayures, il est inutile d'en parler. Il y a longtemps qu'on a renoncé à les protéger.

« Aussi, vous pouvez protester contre l'abattage inconsidéré des arbres, cela n'empêchera rien. Personne ne s'émeut devant ce sabotage lentement poursuivi d'une ville qui n'a pourtant d'autre richesse que ce patrimone du passé.

« Bref, alors qu'ailleurs on a poursuivi l'exécution de plans d'embellissement bien établis et sérieusement appliqués, ici on dirait que c'est à un plan d'enlaidissement qu'on a voulu procéder ! »

Et je ne fais que rapporter ce qui m'a été dit pour valoir ce que de droit.

Les cartes de charbon.

On a reçu et distribué, ces jours derniers, les cartes de charbon. C'est un commencement dont la suite logique doit être la distribution réelle du combustible auquel ces cartes donnent un droit théorique.

Nous croyons bien savoir qu'à la mine le charbon ne manque pas, qu'il y est même en telle abondance qu'on n'en peut plus mettre sur les « carreaux » et qu'il a fallu ralentir considérablement l'extraction.

Mais il faut transporter ce charbon de la mine aux consommateurs. C'est là le « hic » ! Le matériel des chemins de fer est très réduit ; la grande pénurie d'essence rend bien difficile l'emploi des camions sur route.

Ah ! si l'on avait seulement assez de camions au gazogène !

INFORMATIONS

La revision des naturalisations

La Commission de revision des naturalisations qui siège à Paris, 17, rue Scribe, sous la présidence de M. Roussel, conseiller d'Etat, tient deux séances par semaine.

Un premier décret porte retrait de naturalisation pour cinq cents individus.

Parmi eux se trouvent une notable proportion d'Israélites et divers agitateurs politiques.

Manœuvres navales en Méditerranée

On mande de Vichy que des navires de guerre de l'escadre de la Méditerranée ont procédé à des manœuvres au large de la côte française méridionale.

A l'issue de ces manœuvres, l'amiral Darlan a exprimé sa grande satisfaction de la façon dont elles s'étaient déroulées.

Journaux suisses interdits en Italie

La vente des journaux suisses en Italie a été interdite, à part quelques exceptions et sauf avis contraire.

La « Neue Zuericher Zeitung », les « Basler Nachrichen », ainsi que les journaux tessinois, ne sont pas compris dans cette interdiction.

On justifie cette mesure par l'attitude peu amicale des journaux suisses et, surtout, des journaux de la Suisse romande, au sujet du conflit italo-grec.

La composition du Parlement américain

D'après les résultats des élections connus jusqu'ici (soirée de mercredi à New-York), la composition du nouveau Sénat est la suivante : Républicains, 27 sièges (contre 25 précédemment) ; démocrates, 65 (contre 69) ; progressistes, un (sans changement) ; indépendants, deux sièges (contre un précédemment).

Sur les 36 mandats sénatoriaux qui étaient soumis à renouvellement, les démocrates en ont obtenu 22, les républicains 12 et les progressistes, un.

Quant à la Chambre des représentants, sur 435 sièges, les démocrates en ont remporté 261, les républicains 160. Le parti ouvrier, les progressistes et les indépendants un chacun.

Les élections américaines

Voici les résultats des élections américaines connus jeudi matin, à 9 heures (heure américaine) : M. Roosevelt a obtenu 25.956.562 voix ; M. Willkie 21.591.022.

M. Roosevelt a eu la majorité dans 39 Etats, représentant 468 délégués électoraux. M. Willkie dans neuf Etats, représentant 63 délégués électoraux. On croit que le chiffre des votants dépassera 49 millions, ce qui constitue un record pour les élections américaines.

Les raids sur Londres

Londres a de nouveau été attaquée par les bombardiers allemands au cours de la nuit. Des maisons, des magasins et d'autres édifices ont été endommagés. On signale quelques victimes.

L'aviation allemande a également survolé les comtés du sud et du sud-est de l'Angleterre, mais les dégâts sont faibles et il y a peu de victimes. Quatre bombardiers allemands ont été abattus et quatre chasseurs anglais sont manquants, mais un des pilotes est sauf.

Les opérations en Ethiopie

Un communiqué officiel annonce que Negnelli, en Ethiopie, a été attaqué à huit reprises par les forces aériennes sud-africaines.

Des coups directs ont atteint la zone de l'objectif.

En même temps, de vastes reconnaissances ont été exécutées au-dessus de l'Abyssinie et de la Somalie italienne.

En U.R.S.S.

M. Kalinine, président du Présidium du Soviet de l'U.R.S.S., à la réunion solennelle du Soviet députés et travailleurs de Moscou, a fait les déclarations suivantes :

« Le monde presque entier est actuellement en état de guerre. Parmi les grands Etats seule l'U.R.S.S. se trouve, de ce fait, en dehors du conflit, observant une stricte neutralité. Certes, une guerre aussi colossale ne peut pas toucher les pays neutres, du fait que le commerce extérieur, du moins le commerce maritime, est considérablement entravé. Néanmoins, rester en dehors de la guerre quand le monde presque entier y est entraîné, est un immense bonheur.

« Notre principal devoir est le renforcement de la puissance économique et défensive de notre patrie socialiste. »

M. Neville Chamberlain est gravement malade

Mme Chamberlain, femme de l'ancien Premier Ministre, a fait parvenir à l'Agence Reuter le message suivant : Les forces de M. Neville Chamberlain ont diminué au cours des derniers jours et il est maintenant gravement malade.

Les Italiens démentent le prétendu bombardement de Monastir

L'Agence Stefani publie l'information suivante :

La propagande et la presse étrangères continuent à spéculer sur le bombardement de Bitolj (Monastir). Les milieux officiels italiens confirment une fois encore que l'Italie n'a jamais songé et ne pouvait songer à bombarder une ville de la nation yougoslave avec laquelle l'Italie entretient des relations d'amitié. Les mêmes milieux romains soulignent la différence de conduite entre l'Angleterre qui s'efforce partout de semer des intrigues et la Yougoslavie qui demeure calme et sereine.

EN PEU DE MOTS...

— Un nouveau train sanitaire amenant d'Allemagne 450 blessés français est arrivé mercredi à Lyon.

— Un accident de mine s'est produit au puits Gillier des mines de La Peronnière, dans le Puy-de-Dôme. Il y a eu 3 morts et 6 blessés.

— Des fouilles effectuées à Santi-Ponce (Espagne) ont permis de découvrir une très belle Vénus, de 2 mètres de haut, en marbre pur, fin et transparent, d'une valeur considérable. Récemment, au même endroit, on a trouvé un Apollon et une Diane remarquables.

— Un accord est imminent entre les pays de l'Amérique latine et les Etats-Unis, aux termes duquel ceux-ci pourront utiliser les bases aériennes et navales de ces pays pour la défense de l'hémisphère occidental.

— Cent inspecteurs de la sûreté, secrétaires, gradés et gardiens de la paix ont été mis en disponibilité ou à la retraite. 10 Commissaires de police ont été relevés de leurs fonctions et remis à la disposition du ministère de l'Intérieur.

— Une cinquantaine de mineurs qui étaient descendus dans la mine de Montigny-en-Gobelle (Nord), ont été surpris par une nappe de grisou. Deux d'entre eux ont succombé.

Concluez vous-même

A chaque courrier des lectrices et des lecteurs me posent une question qui peut se formuler ainsi : « Que pensez-vous de l'interdiction du travail des femmes mariées ? Nous aimerions connaître votre opinion. »

Question bien délicate. Quoique j'en dise, je suis sûr de mécontenter quelqu'un. Mais je pourrais peut-être, sans trop de dégâts, faire un petit peu d'histoire, rappeler que le travail des femmes, mariées ou non, dans les administrations publiques et privées ne remonte pas au déluge.

Avant 1914, bien rares étaient les jupes dans les bureaux, sauf à l'administration du Téléphone, l'automatique n'existant pas et réclamant un nombreux personnel.

La grande mobilisation d'août 1914 envoya aux armées des millions d'hommes qu'il fallut remplacer. Les femmes furent remplaçantes. Elles s'acquittèrent de leur besogne de façon si satisfaisante que lorsque la guerre fut terminée, on ne voulut plus se passer de leurs services. On le voulut d'autant moins que quinze cent mille jeunes Français n'étaient pas revenus des batailles et qu'il fallut bien combler ces vides tragiques.

Désormais le travail de la femme hors de chez elle était reçu, admis. Les jeunes filles qui grandissaient, au lieu d'apprendre comme leurs mères, le piano et l'aquarelle dans l'attente d'un épouseur, apprenaient la dactylographie, la sténographie, le secrétariat, la comptabilité et se préparaient à des examens d'admission.

Et ainsi la vie sociale française d'après 1914 s'établit peu à peu sur le travail de la jeune fille qui, une fois mariée, conservait le dit travail et le faisait entrer dans les ressources de son ménage ; ceci d'autant plus volontiers que l'enchérissement de la vie exigeait presque toujours plus que le travail du mari.

Cette situation en se prolongeant durant une vingtaine d'années a profondément modifié les mœurs françaises.

D'autre part, mettons-nous à la place de nos gouvernants qui ont le devoir de donner du travail, tout de suite, à des millions de jeunes Français que le chômage et la misère risquent d'aigrir jusqu'à la colère. Que ferions-nous ?

Si les femmes doivent céder leur place, c'est pour éviter un mal pire, pour éviter un grave danger. Je laisse à mes lecteurs le soin de conclure.

PAN.

Chronique du Lot

LES TERRES ABANDONNEES

De la Direction des Services Agricoles :

Toute parcelle de terre du territoire national susceptible de porter une récolte ne doit pas demeurer inculte ; tels sont les principes qui ont inspiré la loi du 27 août 1940 instituant la concession des terres abandonnées.

Jusqu'à présent, peu de demandes de concession de parcelles sont parvenues à la Direction des Services Agricoles du Lot ; cependant, il a été signalé dans le département 2.800 hectares de parcelles de terres incultes qui pourraient être considérées comme terres labourables et auxquelles s'ajoutent un certain nombre de petites propriétés qui, du fait de leur superficie, pourront être concédées comme parcelles.

Nous rappelons aux agriculteurs de la région qu'une parcelle est concédable si elle est inculte depuis deux ans ou plus.

Peuvent bénéficier de cette concession tous agriculteurs de nationalité française pouvant justifier de moyens matériels suffisants pour la mise en culture, avec droit de priorité pour les exploitants limitrophes et s'il y a lieu pour celui d'entre eux ayant le plus d'enfants vivants ou morts pour la France.

L'intéressé qui désire une concession fait une simple demande sur papier libre au Directeur des Services Agricoles, Maison de l'Agriculture à Cahors, et y joint un certificat du Maire attestant que la parcelle est inculte depuis deux ans, indiquant le lieu dit, la surface, le numéro, la section sur le plan cadastral, le nom et l'adresse du propriétaire ou de l'usufruitier.

Dès réception de cette demande, il sera envoyé au Maire de la commune un imprimé à afficher à la porte de la Mairie conformément à la loi du 27 août 1940.

AUX EXPLOITANTS ET SCIEURS FORESTIERS

La Préfecture nous communique :

Tous les propriétaires exploitant eux-mêmes pour vendre, tous les exploitants forestiers, tous les scieurs et dérouleurs travaillant à partir de la grume doivent, *avant le 15 novembre* 1940, adresser au Président du Comité de Gestion des Groupements Forestiers à Toulouse, 12, rue St-Antoine-du-Taur, une ou plusieurs demandes de cartes professionnelles suivant la catégorie à laquelle ils appartiennent à raison d'une demande par catégorie.

Catégorie A : Propriétaires exploitants pour vendre ; Catégorie B : Exploitants forestiers ; Catégorie C : Scieurs et dérouleurs, quelle que soit l'essence de bois indigène qu'ils travaillent.

Les stockistes, commerçants et revendeurs qui ne sont ni scieurs, ni dérouleurs, n'ont pas à faire de déclaration.

Les modèles de déclaration sont déposés chez tous les officiers et préposés des Eaux et Forêts.

A partir du 1er décembre 1940, *toute exploitation, industrie ou commerce seront interdits* à ceux qui rentrant dans l'une des catégories ci-dessus ne seraient pas titulaires de la carte professionnelle.

Les propriétaires exploitants, les exploitants, les scieurs et dérouleurs seront tenus de faire une *déclaration mensuelle* de leur activité suivant le modèle qui leur sera communiqué.

Le mode de paiement de la contribution spéciale sera indiqué ultérieurement.

CARTES D'ALIMENTATION

Le Service de la carte d'alimentation nous communique :

Au cours des distributions précédentes de feuilles de pain et de viande, le service de la carte d'alimentation a constaté qu'un certain nombre de personnes s'étaient présentées aux guichets avec des cartes dont les coupons 1, 6, 7 et 8 avaient été préalablement enlevés, soit qu'ils aient été coupés par erreur chez un fournisseur, soit que les consommateurs les aient enlevés ou perdus. Le coupon N° 9 — savon — du mois de décembre se trouvait souvent amputé.

Il est rappelé, à ce sujet, que seuls les coupons Nos 1, 6, 7 et 8, *à l'exclusion de tous autres*, sont coupés par les soins des employés de la carte d'alimentation en présence des consommateurs.

A l'avenir, toute personne qui présentera une carte amputée des coupons ci-dessus désignés se verra refuser les feuilles de tickets correspondants aux Nos des coupons manquants.

Les consommateurs sont invités à venir eux-mêmes retirer leurs feuilles et à ne pas confier leurs cartes à des tiers.

Les chefs d'établissements, communautés, internats, etc..., désigneront un employé qui sera chargé de présenter les cartes à la Mairie et assistera *obligatoirement* aux opérations de remise des nouvelles feuilles.

Professorat d'Education Physique

L'examen de la première partie du professorat d'éducation physique aura lieu le 15 novembre prochain. Un centre d'examen est organisé à Toulouse. Les demandes des candidats-hommes doivent être adressées d'urgence à l'Inspection académique.

Perception

M. Barrère, percepteur en Meurthe-et-Moselle, est nommé en la même qualité à Bretenoux, en remplacement de M. Tardieu, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

EDEN

Samedi 9 et dimanche 10 novembre, en soirée. Dimanche, matinée.

Françoise Rosay et Conrad Veidt dans
LE JOUEUR D'ÉCHECS

En première partie : **Transigeons,** poésies 1938. — **Médecine diabolique,** dessin animé.

CAHORS

JOURNÉE DU 11 NOVEMBRE

En raison du deuil de la Patrie, le travail ne sera pas arrêté au cours de la journée du 11 Novembre et les édifices ne seront pas pavoisés dans le département. Cette journée sera marquée du signe d'un profond recueillement.

Des services religieux pourront être célébrés et des palmes déposées aux Monuments aux Morts.

Au cours des cérémonies commémoratives, une minute de silence sera observée. — *Le Préfet :* Maurice BÉZAGU.

ASSOCIATION DES FAMILLES NOMBREUSES

Les chefs de familles nombreuses sont informés qu'une Association déclarée vient d'être constituée. Cette Association, dont le siège social est à Cahors (Chambre de commerce), prend le titre d'*Union des familles nombreuses du Quercy.*

Elle a pour but : 1° d'étudier les besoins moraux et matériels des familles nombreuses ; 2° de provoquer et d'encourager tout mouvement favorable aux intérêts de la famille ; 3° de créer toutes institutions utiles aux familles nombreuses.

Peuvent faire partie de l'Association tous les chefs de famille (pères ou à défaut mères), ayant ou ayant eu trois enfants au moins simultanément vivants.

Prière d'adresser les adhésions, soit à M. Pierre Boudet, 101, bd Gambetta, à Cahors, soit à M. Triniac, Comptoir d'Escompte, à Cahors.

Association amicale des Anciens Elèves du Lycée Gambetta

L'Association des Anciens Elèves du Lycée Gambetta n'a pas voulu rester insensible aux souffrances de nos prisonniers et aux misères que la guerre a engendrées dans de nombreux foyers. Au nom de son président, Me Lacaze, le trésorier de l'Association, M. Soulié, a versé la somme de mille francs à Mme Barreau qui dirige avec tant de dévouement l'œuvre des « Petits Sabots ». Cette somme est destinée à venir en aide aux enfants des écoles nécessiteux, et en particulier à ceux dont le père est prisonnier. Il a remis, en outre, la somme de cinq cents francs à M. le Colonel Lamblot qui dirige avec non moins de dévouement les Sociétés de la Croix Rouge française, pour qu'elle soit affectée à l'œuvre du « Colis aux prisonniers ». — Pour le Bureau : *Le Secrétaire-adjoint :* J. LAGARDE.

Doléances

Il est encore à Cahors (c'est à ne pas y croire !) des faubourgs privés de lumière électrique. Dans ces quartiers déshérités, la question de l'éclairage devient tous les jours plus difficile, étant donné la faible quantité de pétrole mise à la disposition des commerçants. Et l'on envisage avec crainte, le temps certainement proche où il faudra se coucher avec les dernières lueurs du jour.

Aussi demandons-nous à l'administration compétente de vouloir bien contrôler sévèrement la distribution du précieux carburant : ne devraient, semble-t-il, y avoir droit, que ceux qui n'ont pas encore d'électricité. Si on ne peut en augmenter la quantité, du moins qu'il soit distribué à bon escient.

Une autre solution, et la meilleure, consisterait à nous donner le courant électrique. Des notes de presse, émanant des villages les plus reculés du département, annoncent tous les jours des installations nouvelles. Mais notre tour ne vient jamais. Et l'on se demande avec un vif mécontentement pourquoi les Cadurciens sont plus mal traités que les ruraux.

Retour à Cahors

Nous sommes heureux de saluer le retour à Cahors de notre compatriote, le docteur Jean Aillet, chirurgien-dentiste, qui était mobilisé depuis le début de la guerre.

Vaccination antivariolique

Le Maire de Cahors informe la population qu'une séance de vaccination antivariolique, gratuite et obligatoire, aura lieu à la mairie, salle du conseil municipal, le 14 novembre courant, à 15 heures, pour toute personne habitant la commune, qui n'aurait pas été vaccinée ou revaccinée avec succès depuis moins de cinq ans (réfugiés compris).

Paiement des billets de logement

Les personnes qui ont logé des officiers par billets de logement pendant la période 1er mai-31 août sont priées de se présenter à la Recette municipale (Hôtel des Finances) à partir du lundi 11 novembre, de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h., pour y percevoir le montant de leur indemnité.

Seuls sont intéressés les logeurs qui ont déposé leurs billets de logement à la Mairie pour règlement.

PALAIS DES FETES

Samedi 9, dimanche 10 novembre, en soirée à 20 heures 15. Dimanche, matinée à 15 heures.

Deux grands films : Simone Simon, James Stewart dans un film de grande classe

L'HEURE SUPRÊME

le chef-d'œuvre de Simone Simon.

Glenn Morris, Eleanor Holm dans
LA REVANCHE DE TARZAN

FRANÇOISE ROSAY A CAHORS

Nous avons eu plaisir à voir, hier, Mme Françoise Rosay à la Préfecture de Cahors où l'appelait une formalité administrative de circulation. Elle se rendait à Aurillac au cours d'une tournée où elle interprète une suite de pièces-éclairs réalisées et mises en scène par le célèbre cinéaste, Jacques Feyder, son mari.

Comme tous les vrais artistes, Mme Françoise Rosay est simple et modeste. Tout de suite reconnue, l'héroïne de tant de films célèbres a gentiment accueilli l'empressement du personnel féminin de la Préfecture qui lui demandait des signatures, des autographes !

Passant en coup de vent, elle répondit tout de même à nos questions et nous fit le plaisir de nous assurer qu'elle viendrait sûrement à Cahors, mais à une date qui n'est pas encore fixée.

— Soyez sûre, lui avons-nous dit, d'un bon accueil à Cahors et à bientôt !

CHASSEURS, ATTENTION !...

Depuis l'ouverture de la chasse, si nous en croyons de nombreux disciples de Saint-Hubert, le gibier, sans être trop abondant, se trouve assez facilement, dans notre région.

Nous savons bien qu'il ne faut pas trop s'en tenir aux affirmations des nemrods, mais, après tout, nous n'avons qu'à enregistrer leurs déclarations, et écouter avec intérêt, les récits qu'ils font de leurs exploits cynégétiques. .

Si ces récits sont exacts, tant mieux ; s'ils sont exagérés, voire faux, ça ne fait de tort à personne.

Au reste, s'ils laissent sceptiques des auditeurs, eh ! bien, ceux-ci ont le bon moyen de les contrôler.

Tout simplement, ils n'ont qu'à se rendre au bureau de l'octroi, où comme on le sait, les chasseurs doivent, en rentrant en ville, déclarer le gibier qu'ils apportent.

Heu ! heu ! mais voilà ! d'après des ouï-dire, tout le gibier abattu ne serait pas déclaré, et il y a des nemrods qui économisent le prix de la taxe d'octroi !

Nous n'affirmons rien, mais ce que nous savons, c'est qu'une surveillance, un contrôle vont être exercés. Alors ? !... Les chasseurs qui oublient de s'arrêter au bureau d'octroi sont avertis. Attention !...

L. B.

Réunion du Syndicat des Pharmaciens du Lot

Le Syndicat des Pharmaciens du Lot doit se réunir à Cahors le mardi matin 12 novembre, à 10 h., à la Chambre de Commerce, sous la présidence de M. Paul Garnal. Il doit examiner la question du ravitaillement syndical des pharmacies en médicaments.

Syndicat des négociants en chaussures

Avis. — Les négociants en chaussures informent leur clientèle que par décision syndicale, les magasins seront fermés le dimanche toute la journée et le lundi matin.

Exception sera faite pour les lundis tombant un jour de foire. — *Le Bureau.*

Syndicat des horlogers-bijoutiers de Cahors

En vertu des nouvelles ordonnances qui régissent le commerce de l'or, les bijoutiers de Cahors, dans l'impossibilité de se se procurer de l'or différemment, prient instamment leurs clients qui veulent acheter de l'or de vouloir bien leur apporter leurs vieux bijoux inutilisés qui leur seront payés au plus haut cours.

Théâtre Municipal
TOURNÉE DU CIRQUE PINDER

Un événement attendu à Cahors. Samedi 9 novembre en soirée et dimanche 10 en matinée et en soirée, la tournée du Cirque PINDER donnera 3 heures de spectacle de cirque et variétés formule 1940. Une innovation unique : La piste sur la scène. Une pléiade d'artistes, de la musique, de la gaieté, des acrobates, des clowns. Venez voir PINDER.

Le dimanche en matinée, les enfants seront admis pour un prix unique de 6 fr. Louez d'avance.

Outrages à une patrouille

Le 1er novembre, une patrouille militaire conduite par l'aspirant Lubris Marcel fut grossièrement insultée par un énergumène qui, interpellé, déclara se nommer Giroux Fernand, maçon, rue Donzelle.

Invité à suivre la patrouille à la gendarmerie, l'individu prit la fuite.

Plainte fut portée à la police. L'enquête ouverte immédiatement permit d'établir qu'aucun Giroux Fernand ne demeurait rue Donzelle.

L'état civil fourni était faux, mais le signalement précis fourni par la patrouille a permis à la police d'identifier l'énergumène, qui, présenté aux militaires, fut formellement reconnu par eux.

Il s'agit du nommé Raoul Beugler, 29 ans, chiffonnier, demeurant rue des Trois-Baudus.

Déféré au Parquet, Beugler a été écroué.

Probité

Vendredi matin, le jeune Mialet, 12 ans, fils de M. Mialet, marchand de cycles, rue Brives, trouva sur la voie publique un portemonnaie contenant une assez forte somme d'argent et divers papiers portant l'adresse de la personne qui l'avait perdu. Le jeune enfant s'empressa aussitôt de rapporter le portemonnaie à son propriétaire qui le remercia chaleureusement.

Félicitations au jeune enfant.

Accident d'auto

A la suite d'un accrochage entre une auto du garage Artigalas et une autre voiture, le chauffeur M. André Exposito a eu le poignet gauche démis en s'agrippant à la direction.

En transportant des meubles

M. Lagarde Raymond, ouvrier tapissier aux magasins d'ameublement Delmas-Tarral, a pris une entorse du pied gauche en transportant des meubles.

Double infraction

Un représentant de commerce de notre ville qui s'était rendu dans le Cantal et avait acheté près de 500 kilos de fromage, a été pincé par le Commissaire de police. Il s'est vu dresser procès-verbal pour infraction à la loi sur l'organisation de la production laitière et pour vente et achat sans tickets d'un produit contingenté.

Pas en règle

Pour défaut de pièces de circulation, contravention a été dressée à M. Giacome, de nationalité italienne, marchand de primeurs à Cahors.

Double contravention

Contravention a été dressée à M. René Desseaux, propriétaire à Cours, pour vente au-dessus de la taxe.

Contravention lui a été également dressée pour vente d'œufs et volailles en dehors du marché.

Etrangers en défaut

Contravention a été dressée à deux Italiens, Buffo Giuseppe, maçon à Flaugnac, et Louis Nodar, demeurant à Cieurac, pour défaut de sauf-conduit.

Service des pharmacies

Le service pharmaceutique sera assuré le dimanche 10 novembre, et le lundi 11 novembre, jusqu'à midi, par la pharmacie GARNAL.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 1er au 8 novembre 1940

Naissances

Cabrignac Christian, rue Wilson.
Desplats Annie, avenue Jean-Jaurès.
Nouaillac Emile, rue Wilson.
Rota Marie, rue Wilson.
Varaillas Simon, rue Wilson.
Amorena Pierre, rue Wilson.
Chastagnol Jean-Pierre, rue Wilson.
Delpech Jacqueline, rue Wilson.
Vidal Odile, rue Wilson.

Publications de Mariages

Blaty Frédéric, carrossier, et Flamand Martha, s.p., à Cahors.
Lieber Jean, sergent au 150e R.I. à Cahors, et Tardy Odette, s.p., à Aurillac (Cantal).

Décès

Clavières Jean, cultivateur, 85 ans, Lacapelle.
Négret Anaïs, épouse Maury, s.p., 56 ans, rue Wilson.
Varaillas Simon, 3 jours, rue Wilson.
Claup Marie, veuve Pouek, s.p., 74 ans, rue St-Barthélémy.

Attention aux compteurs !

Au début de la saison froide, il est rappelé aux abonnés du service des Eaux que pour éviter de voir détériorer leur compteur par la gelée, ils doivent l'entourer de chiffons, de copeaux, de sciure de bois ou de paille.

Les Sports

STADE CADURCIEN — RUGBY

Ayant dû parer au forfait de Fumel en dernière heure, le Comité de rugby a pu conclure un joli match de rugby pour dimanche 10 novembre, et le public n'aura pas à se plaindre du choix de l'adversaire. Malgré de sérieux sacrifices pour satisfaire son fidèle public, le Comité présentera le dimanche 10 novembre au Stade L.-Desprats la brillante équipe du Toulouse Olympique (juniors). L'équipe visiteuse arrive précédée d'une très belle réputation ; c'est elle qui, le 1er novembre dernier, ne succombait devant le Stade Toulousain (juniors), vainqueur de la Coupe de l'Espérance 1940, que par 6 à 3, après une magnifique partie toute de jeu ouvert.

Nous avons la certitude que ce quinze fera une belle exhibition parce que très rapide et ne pratiquant que le jeu à la main. Souhaitons que le Stade se tienne au niveau de ses brillants rivaux d'un jour et qu'il mettra tout en œuvre pour fournir une belle partie. Les Toulousains reprenant le train à 17 h., le match commencera à 14 h. 15 très précises. Rendez-vous des joueurs au Stade à 13 h. 30.

Donc tous dimanche à Cabessut pour assister à ce grand match de rugby.

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfrisable **Huila-Purfleur. Sans** appareil, **sans** électricité, **sans** chauffeur, sans vapeur **sur la tête, rien de tout** ce qui **fatiguait** la **cliente** et ses **cheveux ;** une **huile végétale** sur les cheveux enroulés, qui les **revitalise** pendant qu'elle les **frise** et **c'est tout.** L'indéfrisable **Huila-Purfleur** est une merveille et le fruit de **16 années** de minutieuses **recherches** pour donner à la cliente le **maximum de satisfaction.**

C'est la propriété de **M. POPOVITCH**
Spécialiste renommé d'Indéfrisables
4, *rue Mal-Foch, CAHORS — Tél.* 170
Pas plus cher, mieux, plus chic

Arrondissement de Cahors

Castelfranc

Mort pour la France. — Nous avons appris avec regret la mort au champ d'honneur du lieutenant Raymond Suberville.

Il était le fils de nos compatriotes Mme et M. Suberville, industriels, actuellement à Toulouse, auxquels nous adressons nos sincères condoléances.

Douelle

Conseil municipal. — Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Arnaudet, maire, a voté le budget supplémentaire de 1940 et le budget primitif de 1941. L'excédent des recettes de l'exercice écoulé s'élève à 41.146 fr. 25, somme qui a été répartie dans les chapitres du budget supplémentaire.

Le budget primitif, qui s'élève à 78.224 fr., a été équilibré largement, puisque le nombre des centimes votés pour insuffisance de revenus a pu être réduit de 50.

Le Conseil a voté un crédit de 500 fr. pour l'œuvre du secours des prisonniers de guerre.

Une somme de 200 fr. a été inscrite au budget supplémentaire au titre de primes à la destruction des pies et des corbeaux.

Duravel

Nos prisonniers. — La liste en est longue pour notre petite commune ; en voici les noms : Blanchié André, Bogey Jean, Fabre Maurice, Gaussinel Urbain, Géliot Nicolas, Labroue Jean, Loussert Paul, Molinié Jean, Mairot Georges, Périsset, Plagès Elie, Bottier Alexandre, Rougié Rémy, Vayssières Elie.

Présumés prisonniers : Barreau Guy, Redoulès Maurice.

Floressas

Conseil municipal. — Les membres du Conseil municipal de Floressas se sont réunis dimanche dernier, à 15 heures, sous la présidence de M. Brugalières, maire. M. Laur est désigné comme secrétaire.

Il est procédé au règlement définitif du budget de l'exercice 1939, qui se solde par un excédent de recettes de 9.900 fr. 41 et au vote des budgets additionnel 1940 et primitif 1941. A ce sujet, M. le maire tient à remercier M. David, ancien instituteur et secrétaire de mairie à Floressas, actuellement à Vire, qui, cette année encore, a bien voulu prêter son bénévole concours dans la préparation des budgets.

M. E. Talou est nommé, à titre provisoire et à dater du 1er novembre 1940, cantonnier communal en remplacement de M. Bouyssou, décédé.

Varaire

Hyménée. — Ces jours derniers a été célébré le mariage de M. Jean-Louis Burglis, coiffeur, avec Mlle Pauline Lacoste, domiciliée à Lacoste (commune de Varaire).

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Pour nos prisonniers. — Lors de la visite de M. le Général Niessel à l'école communale des garçons, la direction de Family-Ciné lui avait offert de donner une représentation toute en faveur de nos chers prisonniers.

Cette offre ayant été acceptée avec reconnaissance, nous annonçons à nos lecteurs que cette séance est irrévocablement fixée à samedi 9 novembre. Connaissant l'intérêt que la population porte à nos chers prisonniers, nous ne doutons pas un instant que la recette sera fructueuse et que le Family-Ciné fera salle comble. A l'avance nous en remercions les spectateurs.

Etat civil du mois d'octobre. — Naissances : Ringeval Francine, Costes Thérèse, Sentis Médino-Lydie, Mayard Danièle-Micheline, Doumer Odette, Crysen Baylo, Balsaux Marc, Balat Jean, Serres André.

Mariages : Moulins Bernard et Jauliac Gabrielle ; Loze Francis et Albertine Monteil ; Bréanté Marius et Jeannine Guéhenneux ; Garcia Martin et Rodriguez Marie ; Marty Gilbert et Madeleine Frayssinet.

Décès : Lacaze Louis dit Louinou, célibataire, 57 ans ; Lhorte Henri, 59 ans, agent S.N.C.F. au Pont-du-Pin ; Corn Isidore, menuisier-ébéniste, 58 ans, place Vival ; Frobert Charles, ancien chef de dépôt, 92 ans ; Flaujac Albertine, veuve Isman-Bennet-Longin, 73 ans, faubourg du Pin ; Sers Marie, 64 ans, célibataire, faubourg d'Anjou ; Cavantou Gabriel, 62 ans, Pont-du-Pin ; Gutin Simonne-Léa, 14 ans, rue du Boulevard.

Chez nos éclaireurs. — Nous sommes en mesure d'annoncer que la troupe Champollion va être initiée, sous la direction de son chef M. Molinié, instituteur, à la pratique d'exercices concernant la géologie particulière à la région, la topographie, la lecture, le tracé des cartes, même en relief, etc.. Les routiers surtout seront entraînés sur le terrain.

Ces projets répondent aux soucis actuels de l'éducation de la jeunesse. L'histoire locale ne sera pas oubliée et, tout naturellement, elle s'associera à la cartographie des lieux.

Tous nos compliments pour cette intelligente façon d'adjoindre aux exercices physiques, les sciences naturelles, la géographie, l'histoire du terroir.

Tout ce qui précède se manifestera en réalisations durables dont nous aurons à parler plus tard.

Deux poivrots qui flambent. — Alerté par une voisine, le commissaire de police s'est transporté place des Tours pour y constater que deux poivrots couchés au soleil cuvaient leur vin. L'un d'eux avait dans sa poche un mouchoir qui flambait ! Les deux compères, Fouquet et Cazet, sont allés au violon municipal achever leur cuvaison.

Loubressac

Noyé dans une citerne. — Mercredi matin, M. Fabien Delpech, propriétaire à Malebarthe-Loubressac, a été trouvé noyé dans une citerne.

M. Delpech souffrait depuis longtemps.

A sa famille nous adressons nos condoléances.

Marcilhac

L'éteignoir indésirable. — Voici les nuits qui s'allongent démesurément ; dès cinq heures du soir elles placent, sur la terre, l'éteignoir indésirable. L'électricité, d'un coup de sa baguette, enlevait quotidiennement l'entonnoir malencontreux, et nos placettes, nos carrefours, nos ruelles avaient l'air de rire d'un si bon tour joué aux ténèbres du soir. — Ceci se passait, il y a fort peu de temps. Le paysan allait, d'un pied sûr, de la maison à sa grange ; la fillette partait, sans frisson, chez l'épicier du coin.

Maintenant, nous voilà pris comme des rats sous le voile indéchirable des nuits d'hiver.

Vous qui le pouvez, redonnez la lumière extérieure ; vous ne nuirez à rien, ni à personne, et nous serons contents.

Saint-Céré

Pour nos prisonniers. — C'est le vendredi 8 novembre que M. le Général Niessel parlera au Foyer Municipal de l'Œuvre de la Croix-Rouge en faveur de nos prisonniers de guerre. Nous sommes certains qu'il y aura affluence pour écouter l'exposé du Grand Soldat qui sert encore la France en se consacrant tout entier à l'Œuvre de la Croix-Rouge. Une collecte en faveur de cette institution sera faite sous quelques jours par les anciens combattants ; nous recommandons au public de leur réserver le meilleur accueil. L'adhésion à la Croix-Rouge est acquise pour toute cotisation de 10 fr., mais les offrandes moins grandes et même les dons en nature sont accueillis avec reconnaissance.

Cinéma Rex. — Dimanche 10 novembre, matinée à 15 heures, soirée à 20 h. 30. Mireille Balin, Roger Duchesne, Bernard Lancret et Erich Von Stroheim dans un grand film : « Tango d'Adieu ». En complément un film mouvementé qui vous passionnera : « Une chance sur mille ».

Arrondissement de Gourdon

Dégagnac

Mariage. — Nous avons appris avec le plus vif plaisir que le mariage de Mlle Madeleine-Lucienne Lannes, dont nous avions annoncé les fiançailles avec M. Pierre-François-Armand Couderc, industriel à Aubervilliers (Seine), vient d'être célébré en notre mairie.

Nous adressons aux jeunes époux qui ont franchi la ligne de démarcation sans ennuis nos plus sincères vœux de bonheur, et à M. et Mme Lannes, notre très estimée receveuse des P.T.T., tous nos compliments.

Publication de mariage. — La publication de mariage de M. Roger-Marcel Murat, journaliste à Lille (Nord), avec Mlle Marie-Louise-Jeanne Deschamp, institutrice à Strenquels (Lot), vient d'être affichée. Le mariage sera célébré en notre mairie.

Fajoles

La cambriole. — M. Cyprien Ségalard s'étant absenté de sa maison, constata, à son retour, qu'un cambrioleur était entré et s'était emparé d'une somme de 3.500 francs.

Plainte a été portée ; une enquête est ouverte par la gendarmerie.

Le Vigan

Trouvé pendu. — Le nommé Joseph Vialle, 63 ans, demeurant à Simonet (commune de Le Vigan), a été trouvé pendu à une échelle placée dans une écurie et permettant l'accès de l'étage supérieur qui sert de grenier.

On attribue cet acte de désespoir à la maladie dont souffrait Joseph Vialle.

Dernière heure

Le Conseil de Cabinet étudie divers projets de loi

Les ministres se sont réunis vendredi en Conseil de Cabinet sous la présidence de M. Raphaël Alibert, garde des Sceaux.

Le Conseil s'est occupé de l'institution d'un service de démographie.

Il a étudié divers projets, dont un organisant la nouvelle batellerie ; un projet de loi relatif à la circulation des denrées et des produits alimentaires.

Il a examiné divers projets de reconstruction, notamment de la voirie dans le Roussillon.

Le Conseil s'est également occupé de l'organisation du travail dans les organisations centrales de Paris.

Enfin, M. Alibert, garde des Sceaux, a soumis au Conseil des interprétations du statut des Juifs, notamment en ce qui concerne les dispenses accordées en vertu de l'article 8.

Cet article 8 précise que par décret individuel pris en Conseil d'Etat, les Juifs qui, dans les domaines littéraire, scientifique et artistique, ont rendu des services signalés à l'Etat, pourront être relevés de l'interdiction prévue par le statut.

Pour toutes plantations arbres fruitiers d'agrément et d'alignement
rosiers, plants de vigne
Maison A. POUZERGUES
2 *bis*, rue Emile-Zola,
près des Remparts, Cahors
Création de parcs et jardins

AVIS DE DECES

Les familles BENNAC, POMIÉ, JOUCLAS, AYMARD, BOI, PÉBEYRE, SÉVAL et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame BENNAC

Les obsèques auront lieu le dimanche 10 novembre, à 14 h. en l'Eglise Saint-Barthélemy.

Réunion maison mortuaire, 15, rue Labarre.

AVIS DE DECES

Monsieur André GIDE ; Mademoiselle Marcelle GIDE et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jean GIDE

décédé à Agen.

L'inhumation a eu lieu à Agen le 4 novembre 1940. Et vous prient d'assister à une messe, pour le repos de son âme, qui aura lieu le 18 novembre, à 8 heures, en l'Eglise Saint-Barthélemy.

AVIS DE DECES

Les familles QUERCY, FOUGÈRES, DÉGAN, HÉBRARD, QUAMBROUSE, PINÈDE, DELMAS et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Lucienne FOUGÈRES
Née QUERCY

décédée à l'âge de 28 ans, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le lundi 11 novembre 1940, à 9 heures.

Réunion : 7, rue Clemenceau, à 8 h. 45.

PETITES ANNONCES

PIANO, Solfège, 1er Prix Conservatoire, se rendrait domicile pour leçons particulières, Cahors et région Albas. Ecr. : Mlle CAILLASSOU, Albas (Lot). (32.814).

ESPÈRE-GARE : A louer **maison neuve,** 4 pièces, jardin 600 m². Prix : 2.500 fr. Ecrire ou s'adresser : *VINCENS Jean-Marie, St-Vincent-Rive-d'Olt.*

JEUNE FILLE demande **place vendeuse.** Prendre adresse au Bureau du Journal.

ON DEMANDE **un ouvrier cordonnier.** Prendre adresse au bureau du Journal.

L'Agence Havas a réouvert ses Services de Publicité au Siège Central, 62, rue de Richelieu, Paris (2e) et dans 15 Succursales de la zone occupée.

GRANDE PARFUMERIE
3, *rue Portail-Alban,* CAHORS
18 marques de produits de beauté, crème. Lotions Jeanne Oxford, eau de Cologne, grand Luxe. 20 0/0 *de rabais.*
Prix de gros pour Coiffeur

Le Gazogène
GOHIN-POULENC
Affirme sa supériorité technique
Aboutissement de 20 ans de recherches
Le seul ayant un filtrage parfait
Agent exclusif pour le Lot :
Robert PALAME
place Thiers, CAHORS
ETUDES ET DEVIS SUR DEMANDE
Tél. 257

IMMEUBLES, PROPRIETES DOMAINES
VENTE ET ACHAT

Démobilisé, M. ROBERT, *courtier en immeubles à Prayssac (Lot), Hôtel de la Terrasse, se tient, comme par le passé, à la disposition de tous acheteurs et vendeurs.*

RECHERCHE **chambre meublée,** à louer. Faire offres au Bureau du Journal.

ON DEMANDE **bon ouvrier cordonnier.** S'adresser : Cordonnerie, rue G.-Clemenceau, 18.

PETITE propriété, avec maison 4 pièces, 1 garage, 1 cave, électricité, eau par pompe, cuisine, bois, terrain 2 ha. environ, seul tenant, conviendrait petit élevage. Ecrire, Havas, Pau, n° 639.

Exclusivité : INDICATEUR IMMOBILIER
A VENDRE, Mercuès, bordure du village, **belle maison d'agrément :** six pièces sur rez-de-chaussée, surélevé sur cave. Terrasse, ombrages, garage, dépendances. Eau, électricité. Très belle vue. L'ensemble dans grand jardin clôturé. Terrain de 1re qualité. Construction très saine et très bon état. Réelle occasion. Pour traiter et visiter, s'adresser : Indicateur Immobilier, 109, Bd Gambetta, à Cahors, seul chargé de la vente.

ABREUVOIRS AUTOMATIQUES NORDEST
30 rue du Moucherotte
à GRENOBLE (Isère)

SOMMES ACHETEURS
PROPRIÉTÉS, toute importance tous genres, tous prix
REALISATION IMMEDIATE
Paiement comptant
Faire offres détaillées à
M. Robert MARATUECH
109, *Boulevard Gambetta, CAHORS*
Téléphone 44

Cabinet Immobilier
(21e année)
J. DELLARD
propriétaire, 1, rue Mar.-Joffre
CAHORS
VENTE ET ACHAT
de propriétés de rapport et d'agrément
Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne
TERRAINS A BATIR
Fonds de commerce
Prêts hypothécaires
Expertises
TOUS RENSEIGNEMENTS GRATUITS

VENDRE — ACHETER
INDICATEUR IMMOBILIER
R. MARATUECH
Ex-commis greffier
Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de France
109, Bd Gambetta, Cahors - Tél. 44
SANS SPÉCULATION — SANS SURVENTE
VENTE - ACHAT
LOCATION
Propriétés - Immeubles - Villas
TERRAINS
COMMERCES
GRAND CHOIX
Tous renseignements gratuits
UNIQUEMENT DU COURTAGE

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Etudes de Maîtres DERRUPPÉ, Notaire à Sauzet et DESPRATS, Avoué à Cahors

VENTE

au plus offrant et dernier enchérisseur

d'immeubles en nature de maison d'habitation,

grange, autres bâtisses et dépendances, jardin, terres labourables, vignes, bois et friches, formant un corps de bien rural, sis à Granels, Commune de Cambayrac et s'étendant sur les Communes de Sauzet, Albas et Carnac-Rouffiac.

L'Adjudication aura lieu le DIMANCHE PREMIER DÉCEMBRE MIL NEUF CENT QUARANTE à QUATORZE HEURES, à SAUZET, en l'étude et par le Ministère de Me DERRUPPÉ, notaire.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le dix octobre mil neuf cent quarante, enregistré, et qu'aux requête, poursuites et diligences de : Madame Louise DO, sans profession, veuve de Adrien FAILLE, demeurant et domiciliée à Granels, commune de Cambayrac (Lot), — Monsieur Auguste FAILLE, ouvrier sabotier, demeurant et domicilié à Prayssac (Lot), agissant en qualité de subrogé-tuteur, faisant fonctions de tuteur *ad hoc,* en raison de l'opposition d'intérêts pouvant exister avec la tutrice, du mineur Lucien FAILLE, né à Cambayrac, le deux mai mil neuf cent vingt-cinq, du mariage de dame Louise DO, susnommée, et de Adrien FAILLE, décédé, — fonctions auxquelles il a été nommé suivant délibération du Conseil de famille dudit mineur tenu sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton de Luzech, le vingt-deux mars mil neuf cent trente-neuf,

Ayant Maître DESPRATS pour avoué constitué, avec élection de domicile en son étude, rue du Portail-Alban, numéro dix, à Cahors,

Il sera procédé, le dimanche premier décembre mil neuf cent quarante, à quatorze heures, à Sauzet, en l'étude et par le ministère de Maître DERRUPPÉ, notaire au dit lieu, à ces fins commis par le jugement précité, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, les étrangers admis, des immeubles ci-après décrits et désignés, dépendant de la succession de feu Adrien FAILLE, en son vivant propriétaire à Granels, commune de Cambayrac (Lot), décédé au dit lieu le vingt-sept décembre mil neuf cent trente-sept et de la communauté légale ayant existé entre lui et dame Louise DO, sans profession, restée sa veuve.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par Maître DERRUPPÉ, notaire à Sauzet, en conformité du jugement précité, et déposé en son étude pour y être tenu à la disposition du public qui peut en prendre connaissance sans frais et pour tenir lieu de minute d'enchères.

La sommation voulue par la loi a été faite à dame Sarah DO, née ANDRAL, demeurant à Cahors, rue du Maréchal-Joffre, numéro dix *bis,* par exploit de Maître BOYER, huissier à Cahors en date du trente octobre mil neuf cent quarante.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE
Lotissement et mises à prix
TELS QU'ILS RÉSULTENT DU CAHIER DES CHARGES ET DU JUGEMENT

Ils comprendront :

Premier lot. — Divers immeubles en nature de maison d'habitation, grange, autres bâtisses et dépendances, jardin, terres labourables, vignes, bois et friches, formant un corps de bien rural dont le chef-lieu d'exploitation est situé à Granels, commune de Cambayrac et s'étendant sur les communes de Sauzet et Albas.

Ensemble compris dans le dit lot le matériel de culture ou vinaire suivant :

Une charrette à bœufs, une charrue du pays, une bineuse, un décavaillonneur, une herse en bois, deux cuves, une de la capacité de cinquante hectolitres et l'autre de la capacité de vingt-quatre hectolitres, quinze fûts barriques et une pompe à sulfater à dos.

Les immeubles compris dans ce lot paraissent figurer aux matrices cadastrales, savoir :

de la commune de Cambayrac, sous tout ou partie des numéros : deux cent trente, deux cent trente et un, deux cent soixante-quatorze, deux cent soixante-quinze, deux cent quatre-vingt-cinq, deux cent quatre-vingt-douze, deux cent quatre-vingt-treize, trois cent dix, trois cent trente et un, trois cent trente-deux, trois cent quarante-huit, trois cent cinquante, trois cent cinquante et un, trois cent cinquante-neuf, trois cent soixante-quatre, six cent cinquante-huit, six cent soixante-sept, six cent soixante-huit, six cent soixante-dix, six cent quatre-vingt-quinze, sept cent un, sept cent quatre-vingt-six, sept cent quatre-vingt-dix, sept cent quatre-vingt-quatorze, sept cent quatre-vingt-dix-sept, sept cent quatre-vingt-dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, huit cent un, huit cent deux, soixante-onze, soixante-douze, soixante-treize, soixante-quatorze, soixante-quinze, soixante-seize, soixante-dix-sept, soixante-dix-huit, soixante-dix-neuf, quatre-vingts, quatre-vingt-un, quatre-vingt-deux, quatre-vingt-trois, quatre-vingt-quatre, quatre-vingt-cinq, quatre-vingt-six, quatre-vingt-sept, quatre-vingt-huit, quatre-vingt-neuf, cent trente-deux, cent trente-trois, six cent soixante-neuf, sept cent quatre-vingt-dix-neuf, huit cents, deux cent trois, deux cent quatre, deux cent sept, deux cent huit, deux cent quinze, deux cent seize, deux cent dix-sept, deux cent dix-huit, deux cent dix-neuf, deux cent vingt, deux cent vingt-deux, trois cent deux, trois cent trois, trois cent quatre et trois cent cinq, section A, pour une contenance matricielle de douze hectares quatre-vingt-dix centiares,

de la commune de Sauzet, sous les numéros trois et quatre, section B, pour une contenance matricielle de deux hectares trente-neuf ares quatre-vingt-cinq centiares,

de la commune d'Albas, sous tout ou partie des numéros : mille cent quatre-vingt-douze mille deux cent, mille deux cent deux, mille deux cent quatre, mille deux cent dix-neuf, mille deux cent vingt, mille deux cent vingt et un, section C, pour une contenance matricielle de cinq hectares quatre-vingt-huit ares soixante-dix centiares.

Ce premier lot, ainsi composé, sera mis en vente sur la mise à prix de dix-sept mille neuf cents francs, ci ..... **17.900 fr.**

Deuxième lot. — Un immeuble en nature de pré situé sous le bourg de Carnac, commune de Carnac-Rouffiac, confrontant au ruisseau, au chemin et à propriété Couaillac et Burc, figurant au plan cadastral sous partie du numéro quatre cent quatre-vingt-sept, section D, pour une contenance matricielle de douze ares.

Ce deuxième lot, ainsi composé, sera mis en vente sur la mise à prix de mille francs, ci ..... **1.000 fr.**

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la vente, y compris la remise proportionnelle, seront payés par les adjudicataires en diminution de leur prix d'adjudication et proportionnellement à ces prix, entre les mains de Maître DERRUPPÉ, notaire à Sauzet, dans les dix jours de la vente.

NOTA

Les adjudicataires seront tenus de prendre les immeubles dont il s'agit et leur dépendance, dans l'état où le tout se trouvera le jour de l'adjudication. Il n'y aura aucune garantie ni répétition de part ni d'autre pour raison soit de mitoyenneté, soit de dégradation ou de vétusté.

Par suite d'erreurs, d'omission ou de modification possibles lors et depuis la confection du plan cadastral, il est formellement stipulé que l'indication des numéros du cadastre et celle de la contenance est purement énonciatrice et que par suite la désignation ci-dessus donnée n'engage en rien la responsabilité des vendeurs.

Ces derniers entendent comprendre dans le premier lot tout ce qu'ils possèdent dans les communes de Cambayrac, Sauzet et Albas, et dans le second lot tout ce qu'ils possèdent dans la commune de Carnac-Rouffiac.

Pour tous renseignements s'adresser à :
1° Maître DERRUPPÉ, notaire à Sauzet, rédacteur du cahier des charges ;
2° Maître DESPRATS, avoué à Cahors.

CAHORS, IMP. COUESLANT.